

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 12

À la fin de cet article, substituer à la référence :

« L. 241-14 »,

la référence :

« L. 243-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.